



Escroquerie vente vehicule occasion professionnel

Par **ernouf**, le **22/07/2015** à **21:44**

bonjour

ma fille a acheter un véhicule c3 occasion chez un professionnel a 150 km de notre domicile
Nous avons fait l'achat de ce véhicule de 4490€.

Ma fille fait la route pour revenir au domicile et la on s'aperçois que le parechoc avant
commencer a tomber

nous somme le jour même de l'achat aller voir un concessionnaire Citroën pour voir se
qu'avait la voiture

il ouvre le capot et la il nous dit que ses une voiture qui a été accidenter et que je ne peut
rien faire pour vous. J'ai fait appelle a l'assurance de ma fille avec protection juridique le jour
même on a appeler le vendeur pour annuler la vente et il refuser.

nous avons parquer le véhicule a un concessionnaire pour pas quelle ne roule pas et que
l'expert voit le véhicule expert a déterminer plusieurs vice cacher car véhicule passer sur
marbre (accidenter) mal réparer le vendeur ne ses pas déplacer a l'expertise .

nous avons peur que que le professionnel face un dépôt de bilan et que ma fille ne se face
pas rembourser sont véhicule Pourquoi se professionnel rembourse pas car je lui ai bien dit
que c'était pas une voiture que vous avez vendue a ma fille mais sont cercueil car l'expert a
déterminer que c'était un véhicule dangereux et que le parechoc ne tenais presque plus et
que ma fille aurais pu avoir un accident

je suis en tant que père désemparer car ma fille paye un crédit et deux assurance de voiture.
vu que le montant s'élève a plus de 4000€ elle pourra porter plainte a quelle tribunal

Merci pour votre retour de vos reponses